

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 6 rue Jean Métadier à Forges-les-Eaux du 1^{er} septembre 2023 au 30 octobre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-172

Article I :

- La pose d'un échafaudage de 34 ml de longueur et 2 ml de largeur sur le trottoir le long du 6 rue Jean Métadier est autorisée du 1^{er} septembre 2023 au 30 octobre 2023.

Objet : Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité
6 rue Jean Métadier

Du 1^{er} septembre 2023 au
30 octobre 2023

Article II :

Le stationnement sera interdit devant le 6 rue Jean Métadier à Forges-les-Eaux.

Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

Le cabinet Lebourg, place Brévière, 76440 Forges-les-Eaux prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 31 août 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **31 SEP. 2023**